



E-Synergie Demande de paiement dématérialisée

Programme national FEAMPA FranceAgrimer 2021-2027

Préambule

Ce tutoriel a pour vocation de vous aider à préparer la saisie de votre demande de paiement via le portail e-Synergie en vous présentant les pièces à fournir, et à vous guider tout au long de votre saisie.

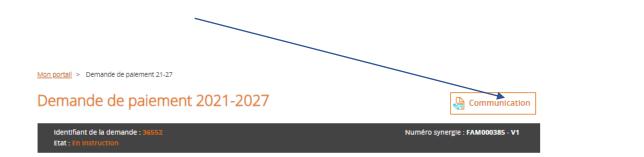
Informations pratiques préliminaires

NB : des consignes et aides nécessaires à la saisie de la demande de paiement sont intégrées au sein des différents écrans. Nous vous invitons à vous y reporter.

- Le **symbole** situé à droite d'un champ permet d'afficher une aide à saisir sur le champ concerné.
- L'astérisque (*) indique que le champ est à renseigner obligatoirement.
- Les champs grisés ne sont pas saisissables ou sont remplis automatiquement;
- Enregistrez régulièrement votre saisie et ne fermez pas la fenêtre en cliquant sur la croix rouge sans avoir enregistré au préalable : toutes les données saisies seraient perdues.

Vous pouvez à tout moment :

- Supprimer votre demande,
- Exporter et récupérer à tout moment votre demande au format PDF tout au long de votre saisie,
- Communiquer avec le service en charge du suivi de votre demande une fois celle-ci envoyée, en cliquant sur le <u>bouton</u> « Communication »











Avant de démarrer la saisie de votre demande de paiement, assurez-vous :

- d'avoir à portée de main la convention attributive et les avenants éventuels ;
- de disposer de l'ensemble des pièces justificatives dématérialisées pouvant être regroupés par catégorie de dépense et le cas échéant et si besoin compressées dans un dossier au format ZIP (voir la liste des pièces à fournir);

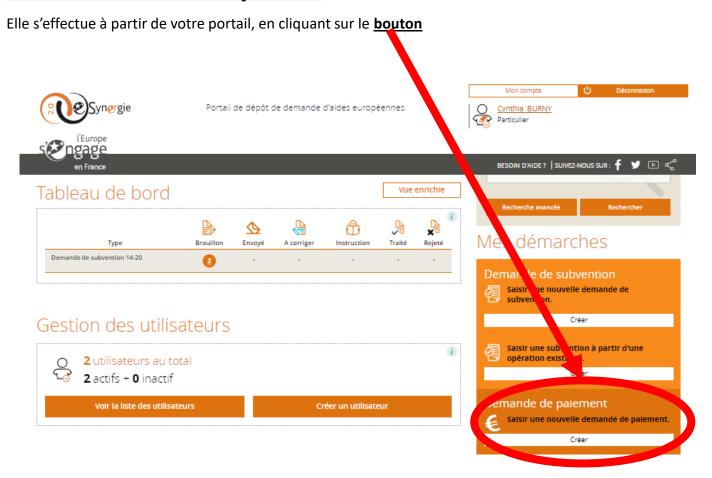
<u>Suite à la programmation et au conventionnement d'une opération, vous pouvez procéder à une demande de paiement selon les termes de la convention :</u>

- Un ou plusieurs acompte(s) au cours de la période de réalisation de l'opération,
- Le solde après l'achèvement de l'opération (à produire impérativement dans le délai imparti par la convention).

L'instructeur en charge de votre dossier est à même de vous demander toutes autres pièces justificatives lui permettant d'établir son contrôle de service fait. Il pourra préciser et compléter cette liste selon la nature de l'opération, du bénéficiaire.

La demande de paiement fera l'objet d'une instruction de la part du service instructeur compétent qui déterminera le montant à verser au bénéficiaire.

Création de la Demande de paiement







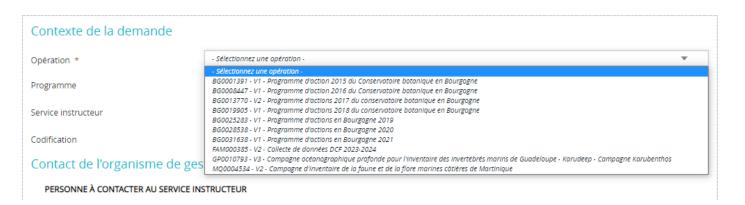


Vous accédez au 1er écran de la demande de paiement, dans lequel vous complèterez la partie **Contexte de la Demande**, à savoir :

- ➤ Dans la case « *Opération* », sélectionnez le projet (Numéro Synergie et libellé) pour lequel vous souhaitez faire une demande de paiement dans la liste de vos projets conventionnés.
- > Pour le reste des informations, les cases se remplissent automatiquement grâce aux informations fournies lors de la demande de subvention.



Demande de paiement



La saisie de la demande de paiement se déroule ensuite au long de 7 étapes de navigation matérialisées dans le bandeau en haut de l'écran :



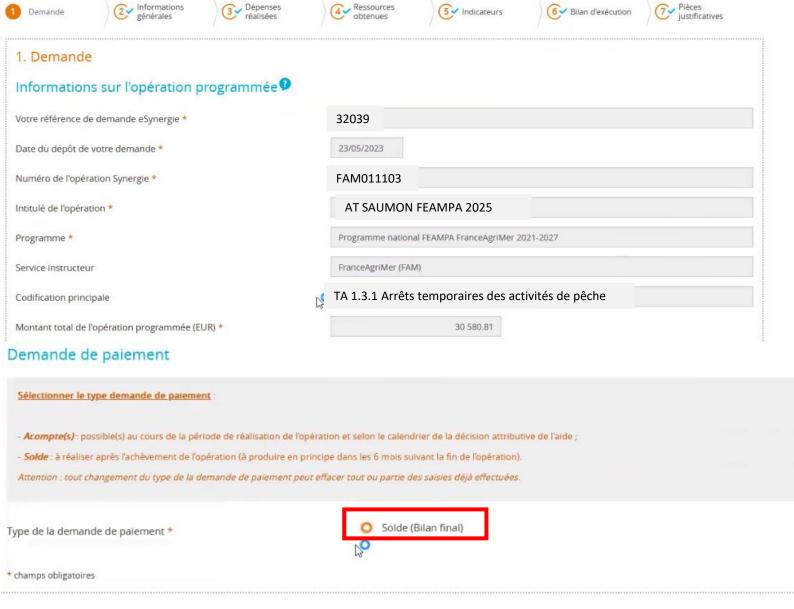






Etape 1 - Demande

- **Informations sur l'opération programmée** : cette première partie se complète automatiquement grâce au numéro d'opération rempli préalablement.
- Demande de paiement : vous devrez renseigner obligatoirement le « Type de demande de paiement » avec l'option <u>SOLDE</u> (conformément à votre convention, aucun acompte n'est possible sur l'OS 1.3 AT)

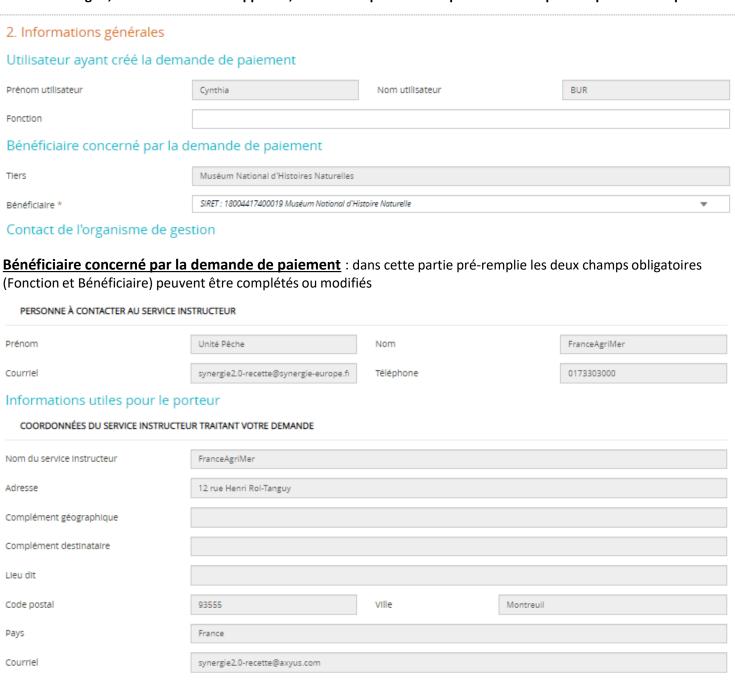






Etape 2 – Informations générales

Dans cet onglet, sauf modification à apporter, aucun champ n'est à remplir car tout est pré-rempli automatiquement

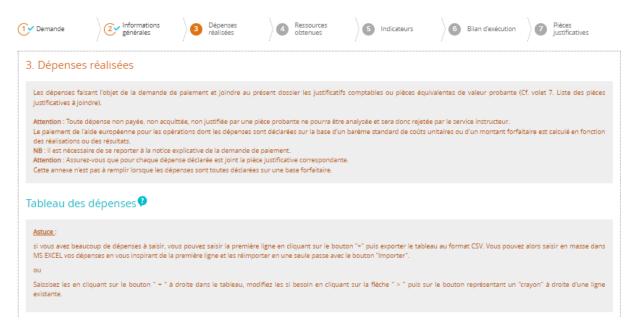


* champs obligatoires





Etape 3 – Dépenses réalisées



Préparation préalable

 Renseigner la calculatrice de l'aide en indiquant le montant total de l'aide qui figure dans votre convention (cf. annexe 2 de votre convention)

a. Saisir une « dépense »

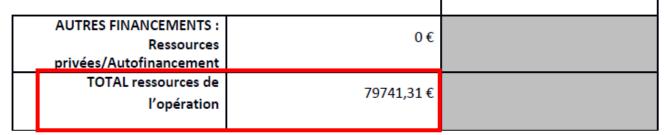
Les colonnes « *catégories de dépenses* » et « *libellé* » sont pré-remplies et correspondent aux informations de la convention attributive.

Cliquez sur pour « + » ajouter le montant de l'aide sollicité



Vous inscrivez le montant total figurant dans votre convention (cf. annexe 2 de votre convention), qui correspond également au montant total d'aide indiqué dans la calculatrice de l'aide.

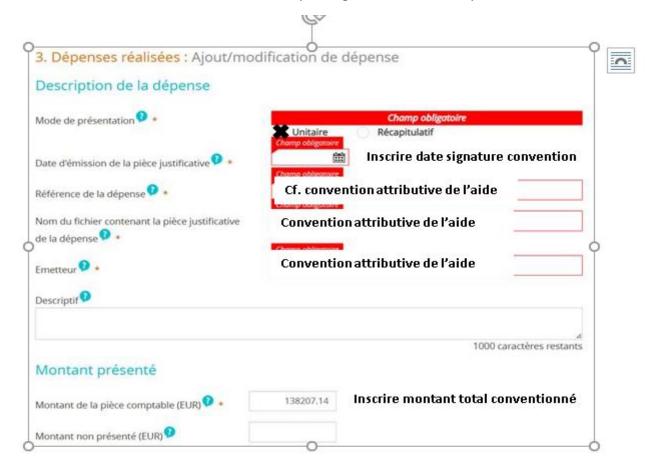
2 lignes s'afficheront, ne prêtez pas attention à ces 2 lignes tant que le montant inscrit est le montant conventionné







Une nouvelle fenêtre s'ouvre avec des champs obligatoires, il faut indiquer:



b. Télécharger les pièces des dépenses sur le site de FranceAgriMer

- La liste des pièces justificatives dûment complétée et les PJ correspondantes
- L'annexe autres aides publiques perçues
- La calculatrice de l'aide demande de paiement.

<u>Attention</u>: veillez à limiter le nom des fichiers et dossiers/sous-dossiers à environ 30 caractères pour faciliter les traitements.

<u>Astuce</u>: Il est possible de télécharger en seule fois l'ensemble des pièces de dépenses placées dans des dossiers et sous dossiers correspondant aux postes de dépenses et regroupées dans un fichier compressé au format zip avec une taille ne dépassant pas 100 Mo. Le poids maximum des dépôts est limité à 1000 Mo.

Procédure pour créer un dossier compressé comprenant des sous-dossiers avec les pièces à transmettre :

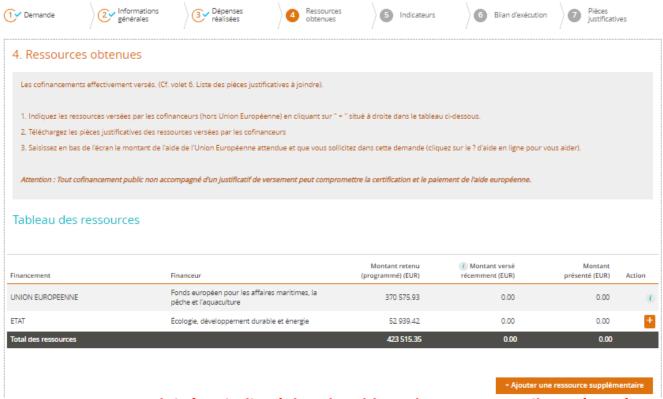
Réalisez un clic droit sur le dossier à compressé puis "Envoyer vers" et de choisir "Dossier compressé" sous Windows (ou clic droit et "Compresser" sous Mac). Le dossier compressé apparaît en dessous du dossier d'origine et peut être téléchargé si sa taille ne dépasse pas 100 Mo sinon le découper plus finement.



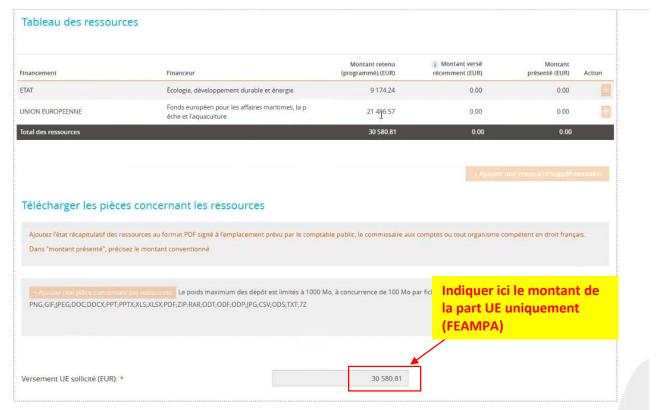




Etape 4 – Ressources obtenues



Aucun montant ne doit être indiqué dans le tableau des ressources, il est réservé aux acomptes ayant pu être perçus. Aucun acompte n'a été versé dans le cadre de l'OS 1.3.









<u>ATTENTION</u>: Ce montant pourra être revu par le service instructeur lors du contrôle de service fait, notamment pour éviter tout surfinancement et respecter l'intensité maximale de l'aide publique prévue par application des règles en matière d'Aides d'Etat, le taux minimal d'autofinancement imposé aux collectivités pour les opérations d'investissement, ou tout autre plafond prévu par la convention.

Etape 5 – Les indicateurs

5. Indicateurs



Dans cet écran, vous devez renseigner la valeur « *réalisée* » pour les indicateurs conventionnés et donner éventuellement des précisions dans le champ « *Commentaire* » afin d'expliquer les éventuels écarts entre les valeurs conventionnées et les valeurs réalisées pour chaque indicateur.

Les valeurs peuvent supérieures ou inférieures à la valeur conventionnée, ce n'est pas un problème. Mais cette valeur concerne l'information relative aux emplois maintenus pendant la période d'arrêt.





Etape 6 - Bilan d'exécution

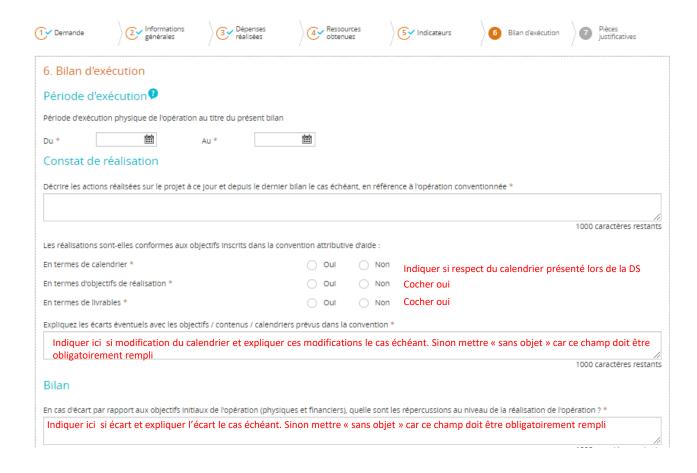
Renseignez les différentes parties du bilan d'exécution qui permettront au service instructeur de mesurer l'avancement du projet.

Dans la première partie du « *bilan d'exécution* », toutes les informations à remplir sont obligatoires. Certaines rubriques étant limitées en nombre de caractères.

- Tout d'abord vous devez saisir la période de réalisation de l'opération concernée par la présente demande de paiement , ici du 01/04/2025 au 31/07/2025

Dans le bloc suivant, inscrire : arrêté relatif à la mise en oeuvre d'un arrêt temporaire aidé des activités de pêche maritimes pour les navires pêchant le stock de saumon en Adour pour l'année 2025.

Ensuite trois questions, concernant la conformité des réalisations aux objectifs prévus dans la convention attributive d'aide, vous sont posées. Il suffit de répondre en cochant par oui ou non les cases correspondantes. De plus, il vous est demandé d'expliquer dans le bloc suivant d'éventuels écarts.

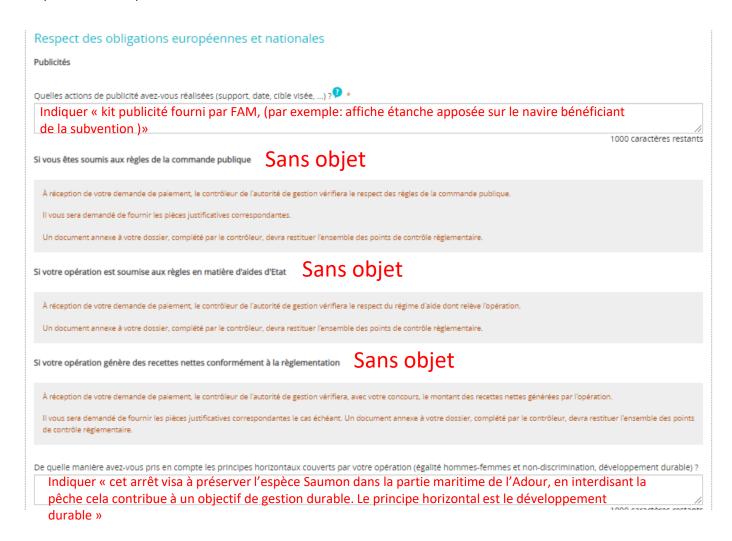








Dans le premier bloc, vous devez décrire les actions de publicité de la subvention européenne que vous avez entreprises pour votre opération (support, date, cible visée...), et joindre les pièces justificatives concernant la publicité à l'étape suivante N°7.









Etape 7 – Pièces justificatives

Vous trouverez le détail des pièces à fournir sur le site de FranceAgriMer:

https://www.franceagrimer.fr/aides/os-13-ta-1-arret-temporaire-dactivite

Attention, merci de joindre le document des pièces justificatives cochées. De plus, toutes les pièces demandées et pertinentes doivent être fournies. L'absence de documents requis entraîne un retard dans l'instruction du dossier,

1 Demande	2 Informations générales	3 Dépenses réalisées	Ressources obtenues	S Indicateurs	6 Bilan d'exécution	Pièces justificatives
7. Pièces just	tificatives					
Les pièces ci	-dessous sont néc	essaires à l'instr	uction (DP de type	: Acompte (Bilar	n intermédiaire))	
Transmettre les au	utres pièces justificatives (hors	dépenses et ressources) : li	en liste des pièces justificative			
Transmettre	les pièces					
	ece justificative Le poids max		á à 1000 Mo, à concurrence de G;CSV;ODS;TXT;7z	100 Mo par fichier respectar	nt les extensions autorisées :	
Commentair	res divers					
						5000 caractères restants

L'instructeur contrôleur en charge de votre dossier est à même de vous demander toute autre pièce justificative lui permettant de réaliser l'instruction du dossier. Il pourra préciser et compléter cette liste selon la nature de l'opération, du bénéficiaire.





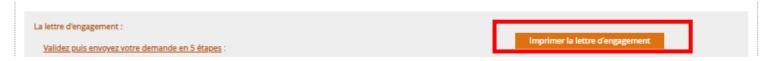


En plus des pièces à joindre répertoriées dans la liste, vous devez également transmettre un document PDF qui récapitule l'ensemble de votre saisie. Pour cela, merci de bien respecter l'ordre des étapes suivantes :

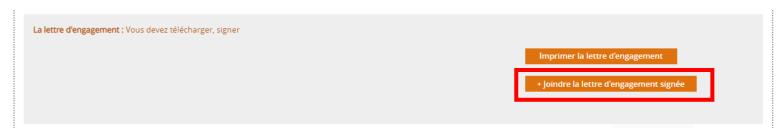
· Cocher la case « J'atteste sur l'honneur »



 Cliquer sur « Imprimer la lettre d'engagement » : cela vous permet de récupérer au format PDF l'intégralité de votre saisie. Il faut faire signer ce document PDF au représentant légal de votre structure



Cliquer sur « joindre la lettre d'engagement signée » pour joindre le document PDF signé;



- Cliquer sur « Enregistrer »
- Puis cliquer sur « Envoyer » afin de transmettre votre demande ainsi que toutes les pièces jointes au service instructeur.











Votre demande est passée de l'état Brouillon à l'état Envoyée.

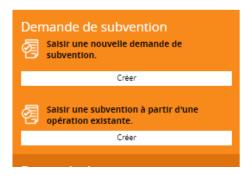
Vous pourrez suivre, dans le tableau de bord, l'avancement du traitement de votre dossier :

- Instruction: l'instruction de votre dossier est en cours
- Traitée : le dossier a recu un avis favorable
- Rejetée : le dossier a reçu un avis défavorable

Tableau de bord



Mes démarches



14:21 (il v a 1 minute)

Suite à l'envoi de votre demande, vous recevrez un mail de confirmation avec votre dossier en pièce jointe, qui fait office de attestation de dépôt, n'hésitez pas à vérifier vos spams. En cas de non réception, merci de contacter votre service instructeur.

Vue enrichte

[RU2 SYNERGIE 2.0 eSynergie] : Accusé de réception de votre demande DP 38253 par CdM | Boîte de réception x



portail@recette2.test-synergie-europe.fr

À moi, synergie2.0-recette

Bonjour,

La demande de paiement auprès du programme Programme national FEAMPA FranceAgriMer 2021-2027 portant sur les éléments suivants

- · Porteur de projet :
- Numéro portail E-Synergie : DP 38253 ;
- Opération programmée (numéro Synergie) n° FAM000385 Collecte de données DCF 2023-2024

A bien été déposée auprès de l'autorité de gestion le 31/05/2023

Toute communication avec le service chargé du suivi de votre dossier doit être effectuée à l'adresse feampa@franceagrimer.fr

Le portail E-Synergie.

Merci de ne pas répondre à ce mail.

- L'instructeur en charge de votre dossier reviendra vers vous au moment de l'analyse de votre demande de paiement pour toute demande d'information ou de pièces complémentaires.
- Dans l'éventualité où l'instructeur vous demande des pièces complémentaires, vous pouvez vous reconnecter au portail afin de joindre ces nouvelles pièces à partir du bouton « communication » en retournant dans le formulaire de la demande.



€